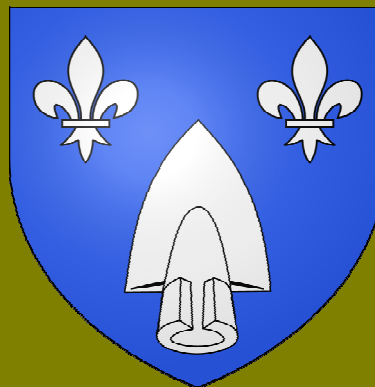


Aménagement Forestier



Forêt communale de REILLANNE

Département : Alpes de Haute Provence

2017- 2036

Surface cadastrale : 114,7840 ha

Surface retenue pour la gestion : 116,36 ha

Altitudes extrêmes : 424m - 771m

Révision d'aménagement

SRA : Préalpes du Sud

Identifiant Aménagement
A009560R



NOTE DE PRESENTATION

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE REILLANNE

2017 - 2036

Le contexte :

La forêt, constituée d'un seul canton le Paty, est située à 2 km au nord du village de Reillanne. Ce canton a été inventorié par le PNR du Lubéron.

La forêt est naturelle, constituée principalement de taillis de chêne pubescent. Elle est colonisée par le pin sylvestre et le pin noir d'Autriche. Il en résulte des îlots de futaie régulière résineuse. Elle est en totalité dans le compartiment bioclimatique : supra méditerranéen d'adret.

Les enjeux principaux de la forêt :

L'enjeu de production ligneuse est faible. Seuls 0,5 ha sont hors sylviculture. Le taillis feuillu sera exploité en bois de feu. Les coupes de bois résineux seront mises en vente sur pied par appel d'offre.

L'enjeu écologique est reconnu. L'ensemble de la forêt est incluse dans le Parc Naturel Régional du Luberon et dans la ZSC : Vachères FR9302008.

La forêt est peu fréquentée par le public. Elle est utilisée principalement par les ramasseurs de champignons et les chasseurs. Elle est peu visible de l'extérieur. Le pastoralisme y est pratiqué (élevage ovin). L'enjeu social est donc un enjeu local.

Située sur un plateau en pente faible, l'enjeu de protection contre les risques naturels est sans objet.

Bilan de l'aménagement précédent :

La forêt était traitée, en une seule série de production, en taillis avec conservation de bouquets feuillus et de parquets résineux traités en futaie régulière. Les essences objectifs étaient les mieux adaptées aux stations : le chêne pubescent et les pins sylvestre et noir. L'aménagement prévoyait deux états d'assiette : un pour les feuillus et un pour les résineux. Pour les feuillus, des coupes de taillis étaient programmées et des coupes d'amélioration et de régénération pour les résineux.

La commune avait une forte demande en bois destiné à l'affouage. Une coupe a été faite en 1999. Depuis, il n'est plus pratiqué dans la commune.

Deux coupes de taillis prévues à l'état d'assiette et les coupes résineuses n'ont pas été faites. Ceci s'explique par des surfaces et les volumes proposés trop faibles pour des produits de faible qualité.

Les travaux suivants ont été réalisés :

- extraction de résineux colonisant de jeunes taillis
- création de périmètre
- réfection d'un impluvium alimentant les citernes situées à l'ouest de la forêt.
- création d'une citerne DFCl proche de la route départementale au sud-est de la forêt
- création de Bandes Débroussaillées de Sécurité sur la piste principale
- réfection de la piste d'accès du sud de la forêt.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier 2017 - 2036 :

Production ligneuse :

Production de bois de chauffage issu des coupes de taillis
Production de bois de trituration et de bois énergie issus des coupes de futaie résineuse
Contenir l'expansion des pins pour favoriser le renouvellement du taillis

Fonction environnementale :

Les dispositions prévues par le DOCOB et la charte du PNRL seront appliquées. Une trame d'arbres favorisant la biodiversité sera mise en place lors des coupes. Les arbres à cavités seront conservés ainsi que les feuillus de plus de 17,5 cm de diamètre et les chablis. Deux îlots de vieillissement et un îlot de sénescence sont créés.

Fonction sociale :

Malgré la desserte existante, le massif est peu fréquenté. Les utilisations principales sont la randonnée, la cueillette des champignons, l'activité cynégétique. Le pastoralisme continuera à être pratiqué.

Le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

La volonté de la commune est de réaliser des exploitations avec ses services techniques et de délivrer le produit des coupes aux familles en difficulté. Elles seront cantonnées dans les endroits accessibles (bords de piste) pour un volume fonction des possibilités des zones désignées. Les autres coupes de taillis seront vendues en bloc et sur pied.

Dans les peuplements résineux, des cloisonnements d'exploitation seront mis en place et les coupes seront mises en vente sur pied.

pour les travaux :

Dans les parcelles 1, 2 et 6, les pins sylvestres et les pins noir d'Autriche seront éliminés afin d'éviter leur colonisation dans les peuplements de taillis de chêne pubescent. Les équipements DFCI seront entretenus. Des travaux d'entretien du périmètre, du parcellaire et des travaux d'entretien du réseau de desserte sont prévus sur la durée de vingt ans.

Bilan prévisionnel

Le bilan annuel est légèrement positif. Les travaux d'entretien DFCI ne seront pas financés par la commune. Ils seront pris en compte par le Pôle DFCI dans le cadre de leur mission d'intérêt général de prévention des incendies de forêt. Ces travaux sont financés par l'Etat dans le cadre de crédits Conservation de la Forêt Méditerranéenne.



1 - ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 - Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE REILLANNE
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou département de situation	04	
Communes de situation	REILLANNE	
Région nationale IFN de référence	Plateaux et Monts du Vaucluse	
Schéma régional d'aménagement de référence	Préalpes du Sud	

Type d'aménagement forestier	Révision
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2017	2036

Détail de la forêt aménagée		<i>dernier aménagement</i>			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	<i>date arrêté</i>	<i>année de début</i>	<i>année d'échéance</i>
Forêt communale de Reillanne	F16426T	114,7840	08 octobre 1999	1998	2012

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	114,7840 ha
Surface retenue pour la gestion	116,36 ha
Surface boisée en début d'aménagement	116,36 ha
Surface en sylviculture de production	115,89 ha

La forêt communale de Reillanne est située en totalité sur la commune, cf. plan de situation ci-joint. La surface reste inchangée depuis l'aménagement précédent. Elle est calculée avec le SIG (Système d'Information Géographique).

Il existe un PV de bornage consultable aux archives départementales. Le détail des différentes opérations est décrit dans l'ancien aménagement dans le chapitre 0-2-surface de la forêt. Il existe des bornes périmétrales. Elles ont fait l'objet d'un levé au GPS.

Voir l'annexe 1 pour la liste les parcelles cadastrales.

1.2 - La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu nul ou sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
production ligneuse		116 ha			116 ha
biodiversité			116 ha		116 ha
paysage, accueil, eau potable		116 ha			116 ha
protection contre les risques naturels	116 ha				116 ha

Cf. Annexe 2 : carte des enjeux

Fonction de production ligneuse :

L'enjeu faible concerne 115,89 ha de la forêt, seuls 0,47 ha classés en ilot de senescence sont hors sylviculture.

Fonction écologique :

L'enjeu reconnu concerne la totalité de la forêt. Elle se trouve dans le Parc National Régional du Luberon. Elle est incluse dans une ZNIEFF de type II et une Zone Spéciale de Conservation. Elle est située dans la zone tampon de la réserve de biosphère Luberon-Lure.

Fonction sociale :

La forêt est bien desservie par des pistes forestières. Le pastoralisme est pratiqué par un éleveur ovin local. La forêt est fréquentée par les ramasseurs de champignons, les randonneurs et les chasseurs. Aucune sensibilité paysagère ne marque la forêt.

Fonction protection contre les risques naturels :

La forêt étant située sur un plateau, l'enjeu est sans objet.

Il n'existe aucun cadre règlementaire impactant l'aménagement.

Éléments du territoire orientant les décisions	Surface concernée	références ou nom
Parc naturel régional	116 ha	Luberon
Charte Forestière de Territoire	116 ha	Lubéron Lure (rédaction en cours)
Natura 2000 habitats (ZSC)	116 ha	Vachères FR9302008
ZNIEFF de type II	93 ha	n° 04-163-100 FD de Reillane - le Paty - Reclapous – Les Craux
Réserve de biosphère (aire tampon)	116 ha	Luberon Lure FR 6400009
Plan de prévention risques incendie	116 ha	Collines de Forcalquier
Pastoralisme	116 ha	Le Paty-Lot 433

La forêt se situe dans la zone de nature et de silence CH11 du PNR du Lubéron.

Les décisions tiennent compte des recommandations du DOCOB (document d'objectifs) du site à chauve-souris dit de « VACHERES » : pour les coupes de taillis de plus de 5 ha : 10% de la surface sera conservée en bouquets de façon régulière ; favoriser le mélange d'essences ; conservation des arbres à cavités ; conservation de chablis et de bois mort au sol ; pas d'utilisation de produits phytosanitaires.

La forêt est pâturée par un troupeau de 500 ovins sur la période allant du 01/02 au 30/04.

Cf. Annexe 7 : carte des équipements et des statuts de protection.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Incendies	116 ha
Protection du patrimoine culturel et mémoriel	0,50 ha

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles mentionne les risques mouvement de terrain du à la rétractation des argiles et les séismes. Il n'inclut pas la forêt communale.

La protection du patrimoine culturel et mémoriel concerne un vieux parc à moutons réalisé en pierres sèches. Cet endroit est classé en îlot de sénescence. Avant la coupe prévue en 2020 (ug 4a ua 3), il sera identifié de manière visible sur le terrain afin d'éviter toute intervention.

Risques d'incendie :

La totalité de la surface de la forêt est concernée par le plan de prévention risques incendie. Des équipements ont été réalisés lors du dernier aménagement. Le PDDFCI (plan départemental de prévention de défense de la forêt contre le risque incendie) indique un niveau de risque fort.

La forêt est équipée de deux citernes aux normes DFCI avec leurs abords débroussaillés. La piste principale est équipée d'une Bande Débroussaillée de Sécurité.

Eléments forts imposant des mesures particulières	surface concernée
Importance sociale ou économique de la chasse	116 ha

La chasse est pratiquée par la société locale. Il existe un bail entre les deux parties. Les principales espèces chassées sont le sanglier, le chevreuil, la grive.

Déséquilibre grande faune / flore :

La population de cervidés ne présente pas actuellement de problèmes de déséquilibre avec la flore. Les semis de pins sont bien venants et le chêne rejette normalement. Lors de la description de la forêt, nous n'avons pas observé de dégâts pouvant porter préjudice au renouvellement des peuplements.

Sur les massifs voisins, les populations de cervidés sont en expansion, de gros dégâts ont été constatés sur la régénération et sur les perches. L'évolution du cheptel de cervidés sera surveillée avec beaucoup d'attention, afin d'éviter de trop fortes densités et le plan de chasse devra ainsi être adapté à cette évolution.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	Surface concernée
Ligne électrique MT	0,30 ha

Il existe une concession entre ERDF et la commune pour l'utilisation du terrain communal par les 4 pylônes supportant la ligne électrique, situés dans la parcelle 5. Avant la réalisation d'opérations sylvicoles, il sera réalisé une déclaration de travaux (DT) auprès de l'exploitant du réseau par le gestionnaire.

1.3 - Conditions naturelles et peuplements forestiers

* Altitudes extrêmes :

minimum	maximum
674	771

* Les stations forestières

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
SMA2	Supra méditerranéen d'adret assez sec	51,77 ha	44%
SMA3	Supra méditerranéen d'adret peu sec	64,59 ha	56%
TOTAL		116,36 ha	100%

Seules deux types de stations sont présents sur la forêt. Elles offrent des possibilités médiocres pour la croissance des peuplements sur totalité de la forêt. En effet, la sécheresse estivale est marquée. La sylviculture sera extensive.

Cf. annexe 3 Carte des stations

*** Les essences forestières présentes dans la forêt**

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Chêne pubescent	71%
Pin sylvestre	28%
Pin noir d'Autriche	1%

Le chêne pubescent est dominant avec 71% de la surface. Le pin sylvestre et le pin noir d'Autriche se sont installés par colonisation à l'occasion des coupes de taillis. Seule l'ua 602 est une plantation de pin noir d'Autriche.

*** Les types de peuplements forestiers :**

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	surface (ha)	% surface décrite
T CHY 0-20	Taillis de chêne pubescent de 0 à 20 ans	12,31	11
T CHY 20-40	Taillis de chêne pubescent de 20 à 40 ans	3,01	3
T CHY 40-60	Taillis de chêne pubescent de 40 à 60 ans	14,22	12
T CHY 60-80	Taillis de chêne pubescent de 60 à 80 ans	19,11	16
F P.S 40-60	Futaie de pin sylvestre de 40 à 60 ans	14,55	13
F P.S 60-80	Futaie de pin sylvestre de 60 à 80 ans	4,79	4
F P.O 40-60	Futaie de pin noir d'Autriche de 40 à 60 ans	0,5	0
S CYM 20-40 P.O	Futaie de pin noir d'Autriche de 20 à 40 ans avec taillis de chêne pubescent	3,74	3
S CYM 40-60 P.O	Futaie de pin noir d'Autriche de 40 à 60 ans avec taillis de chêne pubescent	3,19	3
S CYM 60-80 P.O	Futaie de pin noir d'Autriche de 60 à 80 ans avec taillis de chêne pubescent	20,22	17
S PSM 40-60 CHY	Futaie de pin sylvestre de 40 à 60 ans avec taillis de chêne pubescent	10,56	9
S PSM 60-80 CHY	Futaie de pin sylvestre de 60 à 80 ans avec taillis de chêne pubescent	10,16	9
TOTAL		116,36 ha	100

T CHY 0-20 : taillis de chêne pubescent de 0 à 20 ans, hauteur de 3 m.

T CHY 20-40 : taillis de chêne pubescent de 20 à 40 ans, hauteur de 3 m, surface terrière de 4 m².

T CHY 40-60 : taillis de chêne pubescent de 40 à 60 ans, hauteur de 7 m, surface terrière de 11 m². L'ua 606 présente la plus grosse surface terrière, il s'agit d'un taillis en bordure de la RD 14 non exploité pour raison paysagère.

T CHY 60-80 : taillis de chêne pubescent de 60 à 80 ans, hauteur de 6 m, surface terrière de 9 m².

F P.S 40-60 : futaie de pin sylvestre de 40 à 60 ans, hauteur de 10 m, diamètre de 20 cm, surface terrière de 16 m², densité de 1500 tiges/ha.

F P.S 60-80 : futaie de pin sylvestre de 60 à 80 ans, hauteur de 15 m, diamètre de 25 cm, surface terrière de 21 m², densité de 400 tiges/ha.

F P.O 40-60 : futaie de pin noir d'Autriche issue de plantation de 40 à 60 ans, hauteur de 15 m, diamètre de 25 cm, surface terrière de 21 m², densité de 300 tiges/ha.

S CYM 20-40 P.O : taillis de chêne pubescent avec futaie de pin noir d'Autriche de 20 à 40 ans. La futaie de pin a une hauteur de 8 m, un diamètre de 12 cm, une surface terrière de 2 m², une densité de 110 tiges/ha. Le taillis a une hauteur de 5 m, une surface terrière de 5 m².

S CYM 40-60 P.O : taillis de chêne pubescent avec futaie de pin noir d'Autriche de 40 à 60 ans. La futaie de pin a une hauteur de 11 m, un diamètre de 20 cm, une surface terrière de 7 m², une densité de 150 tiges/ha. Le taillis a une hauteur de 6 m, une surface terrière de 11 m².

S CYM 60-80 P.O : taillis de chêne pubescent avec futaie de pin noir d'Autriche de 60 à 80 ans. La futaie de pin a une hauteur de 5 m, un diamètre de 15 cm, une surface terrière de 5 m², une densité de 100 tiges/ha. Le taillis a une hauteur de 4 m, une surface terrière de 1 m².

S PSM 40-60 CHY : futaie de pin sylvestre de 40 à 60 ans avec un taillis de chêne pubescent. La futaie de pin a une hauteur de 15 m, un diamètre de 20 cm, une surface terrière de 13 m², une densité de 400 tiges/ha. Le taillis a une hauteur de 6 m, une surface terrière de 4 m².

S PSM 60-80 CHY : futaie de pin sylvestre de 60 à 80 ans avec un taillis de chêne pubescent. La futaie de pin a une hauteur de 9 m, un diamètre de 20 cm, une surface terrière de 4 m², une densité de 100 tiges/ha. Le taillis âgé de moins de 20 ans a une hauteur de 4 m.

Les taillis de chêne pubescent représentent 42 % de la surface. Ils seront exploités en bois de chauffage. Les futaies de pin sylvestre, 17 % de la surface et de pin noir d'Autriche, 0,4 % de la surface. Elles seront suivies conformément au Guide de Sylviculture de montagne des Alpes de Sud françaises.

Les taillis de chêne pubescent avec futaie de pin sylvestre ou pin noir d'Autriche représentent 41 % de la surface. Ils seront parcourus de coupes d'amélioration avec coupe du taillis quand il atteint 50 ans.

Le pin sylvestre et le pin noir d'Autriche colonisent après les coupes de taillis. Les essences feuillues existantes, autres que le chêne, seront maintenues.

Cf annexe 4 Carte des peuplements



2 - PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 - Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs retenus pour cet aménagement.

2.2 - Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	Surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	32,80 ha	
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets		
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière		
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Taillis (T)	83,09 ha	
Taillis avec futaie		116
Attente sans traitement défini		
Hors sylviculture de production	0,47 ha	
TOTAL	116,36 ha	

Les peuplements de pins seront traités en futaie régulière. Ceux de chêne pubescent seront traités en taillis. Les taillis avec futaie à majorité résineuse seront traités en futaie, ceux à majorité feuillue seront traités en taillis. La surface hors sylviculture de production est un îlot de senescence.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture (ha)	% surface en sylviculture	âge retenu	diamètre retenu
Chêne pubescent	taillis simple	80,15	69%	50	15
	îlot de vieillissement	2,94	3%	120	30
Pin sylvestre	futaie régulière	32,30	27%	100	35
Pin noir d'Autriche	futaie régulière	0,50	1%	100	40
TOTAUX		115,89 ha	100%		

Les essences objectifs ont été définies d'après le schéma régional d'aménagement forestier Préalpes du Sud. Les feuillus représentent 71 % de la surface en sylviculture, les résineux 29 %.

Cf annexe 5 Carte des essences objectifs

2.3 - Effort de régénération

Aménagement passé (1998 - 2012)	surface
Surface à régénérer prévue	0 ha
Surface effectivement régénérée	0 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (tempête, incendies, ...)	0 ha

Aucun peuplement n'était traité en futaie régulière vu la faible surface des peuplements résineux, mais 15,76ha de taillis ont été renouvelés.

Nouvel aménagement 2017 - 2036	
Traitements avec renouvellement suivi en surface	32,80 ha
Surface d'équilibre (Se)	6,56 ha
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	6,89 ha
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)	0,00 ha
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)	4,79 ha
F.parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler	
Surface à ouvrir (So)	4,79 ha
Surface à terminer (St)	0,00 ha
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (<i>sans coupe</i>)	
Traitements en Taillis	83,09 ha
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	1,53 ha

Se = 32,80/100*20= 6,56 ha

Sd : 7,19-0,30= 6,89

Les peuplements disponibles sont les futaies de pin et les taillis avec futaie âgés de 60 à 80 ans qui atteindront les critères minimaux d'exploitabilité pendant les 20 ans

Le groupe de régénération est constitué des peuplements de pin sylvestre âgés de 60 à 80 ans avec une surface terrière conséquente soit 4.79 ha

0,30 ha (ug 3v) de ces peuplements sont classés en ILV et sont contigus de l'ug 5v.

2.4 - Classement des unités de gestion

Composition des unités de gestion dans chaque parcelle

Parcelle	Groupe	UG	S UG (ha)	UA	Surface parcelle (ha)
1	AME	A	3,05	4	17,52
	TAIS	T	14,47	1 2 3	
2	AME	A	11,5	1	17,17
	TAIS	T	5,67	2 3	
3	AME	A	2,1	3	16,54
	TAIS	T	9,35	1 4	
	REGE	R	4,79	2	
	ILV	V	0,3	5	
4	AME	A	10,56	3	24,67
	TAIS	T	13,64	1 2 5 6	
	ILS	Z	0,47	4	
5	TAIS	T	20,22	1	22,86
	ILV	V	2,64	2	
6	AME	A	0,5	2	17,6
	TAIS	T	17,1	1 3 à 6	
Totaux			116,36		116,36

Pour la définition de l'ensemble des codes des UG, voir la NDS 09-G-1624, la DIA 8700-11-EAM-007 et ses annexes. Ceux utilisés sont :

-a : amélioration

-t : taillis

-r : régénération

-v : ilot de vieillissement

-z : ilot de senescence

Composition des groupes :

Libellé	Parcelle	UG	Groupe	Surf UG (ha)	Surf en sylviculture (ha)	Surf repos (ha)	Surf à ouvrir (ha)	Surf. à terminer (ha)	Surface groupe (ha)	Remarques
Régénération	3	RE	REGE	4,79	4,79		4,79		4,79	
Amélioration	1	A	AME	3,05	3,05				27,71	
	2	A	AME	11,5	11,5					
	3	A	AME	2,1	2,1	2,1				
	4	A	AME	10,56	10,56					
	6	A	AME	0,5	0,5	0,5				
Taillis	1	T	TAIS	14,57	14,57	3,38			80,55	repos ua 3
	2	T	TAIS	5,67	5,67	3,01				repos ua 3
	3	T	TAIS	9,35	9,35	7,76				repos ua 4
	4	T	TAIS	13,64	13,64					
	5	T	TAIS	20,22	20,22	20,22				repos ua 1
	6	T	TAIS	17,1	17,1	15,53				repos ua1 3 4 5
Îlot de vieillissement	3	V	ILV	0,3	0,3	0,3			2,94	repos ua 5
	5	V	ILV	2,64	2,64	2,64				repos ua 2
Îlot de sénescence	4	Z	ILS	0,47					0,47	
Totaux				116,46	115,99	55,44	4,79		116,46	

Les peuplements en repos sont les peuplements trop jeunes et les peuplements ayant une surface terrière trop faible pour une intervention pendant l'aménagement.

En fait les UG 3v et 5v sont contiguës et forment un îlot de 2.94 ha.

L'UG 4z correspond à un taillis âgé et permet de conserver en l'état les vestiges d'une ancienne bergerie.

Voir l'annexe 6 carte d'aménagement

2.5 - Programme d'actions

2.5.1 Coupes

Le gestionnaire se référera au Guide de Sylviculture de Montagne des Alpes du Sud françaises paru en 2012 faisant la synthèse des connaissances sur la sylviculture à mener au profit des principales essences objectif.

Année EA	Parcelle	UG	Type peupl RECPREV	Code coupe	S UG (ha)	S parcourue (ha)	vo/ha (m ³ /ha)	VT (m ³)	Remarques
2018	2	T	SCYM P 2	TS	5.67	2.66	16	43	ua2 Régie cnale
	3	T	TCHY P 2	AS	9.35	1.59	19	30	ua1 Régie cnale
	4	T	TCHY P 2	TS	13.64	0.41	19	8	ua6 Régie cnale
Total 2018						4.66		81	
2020	4	T	TCHY P 2	TS	13.64	13.23	28	370	ua1 2 5
	4	A	SPSM P 2	AMEL	10.56	10.56	31	327	
Total 2020						23.79		697	
2024	6	T	TCHY P 2	TS	17.10	1.57	50	79	ua6 Régie cnale
Total 2024						1.57		79	
2026	1	T	TCHY P 2	TS	14.47	7.38	48	354	ua2
	1	A	FP.S P 2	AMEL	3.05	3.05	44	134	
	2	A	FP.S P 2	AMEL	11.50	11.50	31	357	
Total 2026						21.93		845	
2035	1	T	TCHY P 2	TS	14.47	3.71	30	111	ua1
	3	R	FP.S P 2	RE	4.79	4.79	79	378	
Total 2035						8.50		489	
Totaux						60.45		2191	

La signification des codes RECPREV se décompose de la façon suivante :

-Traitement : T taillis, F futaie, S futaie avec taillis.

-Essence : CHY : chêne pubescent, P.S : pin sylvestre, CYM : chêne pubescent en mélange, PSM : pin sylvestre en mélange.

-Calibre des bois : P petits bois prépondérants

-Capital sur pied : 2 capital normal.

Les codes coupes utilisés sont les suivants : AMEL : amélioration, TS : taillis, RE : régénération, AS : coupe sanitaire.

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2013-1473 du 04 juillet 2013, dans les coupes de taillis situées aux abords des pistes, les rémanents seront retirés à 5 mètres de l'emprise de la piste.

Pour la coupe prévue en 2024 dans l'ug 6t, les rémanents seront retirés à 10 mètres de l'emprise de la RD 14. Pour tenir compte de l'impact paysager (RD14), des bouquets de taillis ou des tiges de franc pied non isolées seront conservés de façon à respecter l'arrêté préfectoral sur les OLD.

Les recommandations du DOCOB du site Natura 2000 seront appliquées: pour les coupes de taillis de plus de 5 ha, conservation de 10% de la surface en bouquets répartis de façon irrégulière. Seules les UG 1T et 4 T sont concernées.

Prescriptions spéciales à mettre en œuvre		
motif	localisation	prescriptions
DOCOB site Natura 2000	ug 4 t ug 1 t	Coupes de taillis de plus de 5 ha : conservation de 10% de la surface en bouquets répartis de façon irrégulière. Favoriser le mélange d'essences.

Coupes 2018 et 2024 : la régie communale est l'exploitation du taillis par les employés communaux et délivrance des bois aux familles en difficulté comme le souhaite la municipalité. Ces coupes sont le long de la route forestière, l'objectif est de couper les baliveaux de chêne laissés lors de la coupe du taillis. La plupart sont dépérissant.

Lors des coupes de taillis, les arbres de plus de 17,5 centimètres de diamètre bien venants seront conservés.

Dans toutes les coupes, il sera constitué une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique. (morts, sénescents, à cavités, chablis).

Dans les coupes d'amélioration, des cloisonnements d'exploitation seront implantés avant la désignation de la coupe. Pour la réalisation de ce travail, le gestionnaire s'appuiera sur la fiche technique n°7 : implanter les cloisonnements d'exploitation paru au printemps 2012. Les feuillus biens venants seront conservés. Les cépées de taillis murs seront coupées.

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	
G total à récolter durant aménagement	680 m ²
volume bois fort total à récolter durant l'aménagement	2191 m ³

2.5.2 Travaux

Code Travaux sylvicoles	Libellé des travaux	Unités de gestion	Surface travaillée (ha)	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/ E*
NET1	Extraction des résineux	6t (ua1)	0,54	2018- 50% de la surface ua	594	E
NET2	Extraction des résineux	6t (ua3)	3,09	2020- 1/3 de la surface ua	3399	E
NET3	Extraction des résineux	2t (ua2)	1,77	2024-1/3 de la surface ua	1947	E
NET4	Extraction de résineux	1t (ua1)	1,85	2033- 1/3 de la surface ua	2035	E
Total					7975 €	
soit annuellement					399 €/an	

* Investissement ou Entretien

Les travaux consisteront à retarder la colonisation des résineux dans les ug taillis à essence objectif chêne. Les zones traitées seront celles où les pins sont les moins denses. Il est inutile d'intervenir s'ils sont déjà majoritaires.

Travaux d'infrastructure	Localisation	Long. (m)	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien annuel		1570		10000	E
Total				10000 €	
soit annuellement				500 €/an	

* Investissement ou Entretien

Le réseau actuel est suffisant et en bon état. Il sera programmé annuellement l'entretien des parties dégradées.

Travaux non sylvicoles	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien de périmètres		5420 m	Entretien annuel	6000	E
Entretien BDS	Le long de la route forestière	1,57 ha	3 entretiens	9420	E
Total				15420 €	
				771 €/an	

* Investissement ou Entretien

La forêt est entièrement délimitée. Les travaux consisteront à l'entretien du marquage des périmètres existants. La priorité sera donnée là où la forêt communale jouxte des propriétés privées.

L'entretien de la bande débroussaillée de Sécurité, le long de la route forestière, sur 1,57 ha, devra être continué. Trois passages seront nécessaires durant la durée de l'aménagement au vu de la croissance de la végétation. Ils sont estimés à 9420€. Ils seront réalisés en totalité par le pôle DFCI dans le cadre de sa mission d'intérêt général de prévention des incendies de forêt. Ces travaux sont financés par l'Etat dans le cadre de crédits Conservation de la Forêt Méditerranéenne. Ils apparaissent dans le bilan comme recettes au titre de subventions.

2.6 - Engagement environnemental

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en vieillissement	llot de vieillissement (groupe ILV)	2,94 ha
Surfaces en sénescence	llot de sénescence (groupe ILS)	0,47 ha

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Existence d'un DOCOB approuvé ; l'aménagement est compatible avec le DOCOB et ne génère pas d'effet notable dommageable

COMMENTAIRES

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est connu dans la forêt. L'ensemble des actions n'aura aucun effet sur la protection de la biodiversité. Bien entendu si des espèces protégées ou des milieux remarquables sont découverts, la gestion sera adaptée



III - RECAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI

Production biologique estimée	
en m ³ /ha/an sur surface sylviculture	1,5
soit sur l'ensemble en sylviculture	174

Bilan annuel des récoltes	prévisible	passé*	conditionnel
Feuillus (f)		57	
Résineux (r)	60	2	
Total tiges (1 = f + r)	60	59	
Taillis, houppiers (2)	50	6	
Total bois fort (1 + 2)	110	65	
dont % de prod. accid.		3	
soit en m ³ /ha/an sur la surface totale retenue :	0.94	0.57	
soit en m ³ /ha/an sur surf. en sylviculture de production :	0.95	0.57	
Volume annuel des affouages possibles	8		

Répartition des volumes par type de coupe	prévisible	passé*	conditionnel
Régénération	19		
Amélioration	41		
Autres (taillis)	50	59	

* Période du bilan passé

Bilan financier annuel en euros de l'année	prévisible	passé*	conditionnel
Recettes bois	1470	642	
Recettes chasse			
Autres recettes	390	324	
Subventions et aides possibles			471
Dépenses travaux sylvicoles	399	765	
Dépenses travaux infrastructure	500	472	
Dépenses travaux de maintenance	300	640	
Dépenses travaux non sylvicoles (DFCI)	471	2266	
Frais de garderie (forêts de collectivités)	155	77	
Contribution à l'hectare aménagé (forêts de collectivités)	233		
Bilan annuel	-198 €	-3254 €	471 €
soit en €/ha/an sur surface retenue pour la gestion	-1.7 €	-28 €	4,1 €
soit en €/ha/an sur surf. en sylviculture de production	-1.7 €	-28 €	4,1 €

Les prix estimatifs de vente des bois sur pied sont de 12 €/m³ pour les résineux et de 15 €/m³ pour les feuillus.

Les autres recettes correspondent à la location du pâturage.

Les travaux de maintenance correspondent à des travaux d'entretien de périmètre.

Les subventions et aides possibles sont les travaux de DFCI financés par l'Etat et réalisés par le pôle DFCI dans le cadre de la prévention contre les incendies de forêt.

Le bilan est positif. Celui de l'ancien aménagement était négatif du fait des dépenses réalisées en travaux non sylvicoles (DFCI) : achat et mise en place de citernes, le montant des subventions obtenues n'est pas intégré dans le bilan ce qui fait passer le bilan à environ – 1000 €/an.

Consultations et obligations réglementaires	date
Délibération de la collectivité propriétaire	

ETUDE REALISEE PAR :

Etude de terrain et inventaires : Gérard PEIROTTY et Laurent LAVAUD

Rédigé le 27-10-2016
par Le chef du projet d'aménagement
Signé : Laurent Lavaud

Vérfifié le 27-10-2016
par Le responsable aménagement de l'Agence
Signé : Gilles FAURE - BONDAT

Proposé le
par Le Directeur de l'agence Alpes de haute Provence
Signé : Alain CASTAN

ANNEXE - 1 Parcelles cadastrales relevant du régime forestier

Section	Numéro	Lieu dit	Superficie
A	17	le paty	26,1950
A	19	le paty	6,1300
A	29	le paty	7,5000
E	30	le paty	74,9590
TOTAL			114,78 40

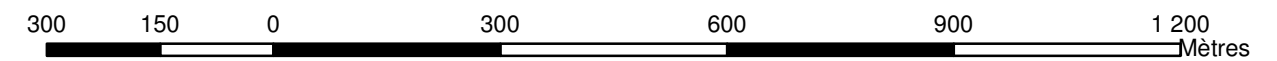
AGENCE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

FORET COMMUNALE DE REILLANE

116,36 ha

2017 - 2034




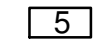
Echelle : 1: 10 000






CARTE DES ENJEUX

LEGENDE

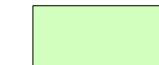
Limites

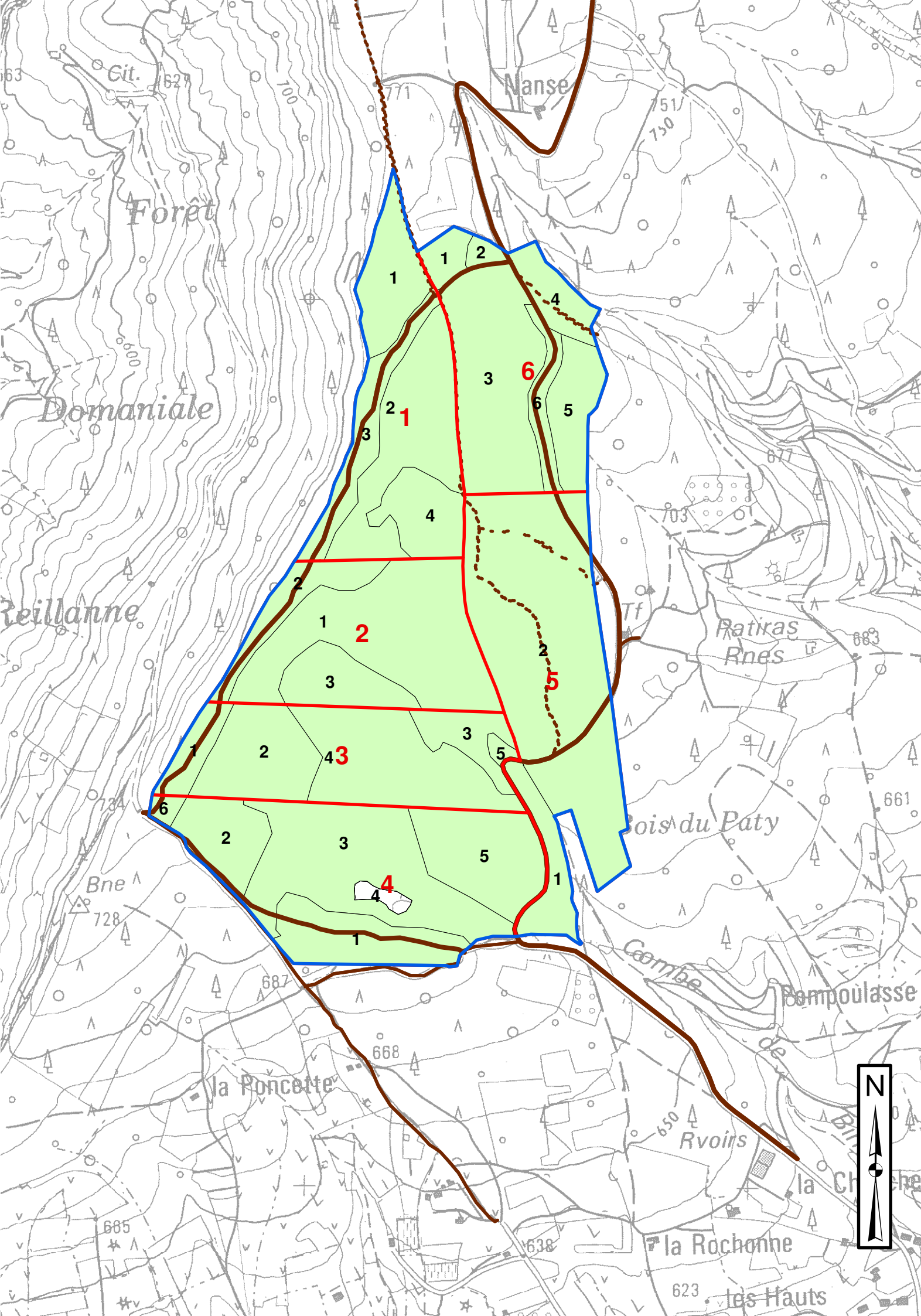
-  Périimètre
-  Parcellaire
-  Numéro de parcelle
-  Limite et numéro d'UA

Réseau de desserte

-  Accès grumier
-  Accès véhicule léger
-  Accès tracteur

Fonction production

-  Sans objet
-  Faible



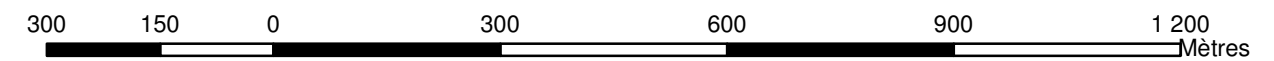
AGENCE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

FORET COMMUNALE DE REILLANE

116,36 ha

2017 - 2034




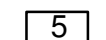
Echelle : 1: 10 000






CARTE DES STATIONS

LEGENDE

Limites

-  Périimètre
-  Parcellaire
-  Numéro de parcelle
-  Limite et numéro d'UA

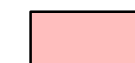
Réseau de desserte

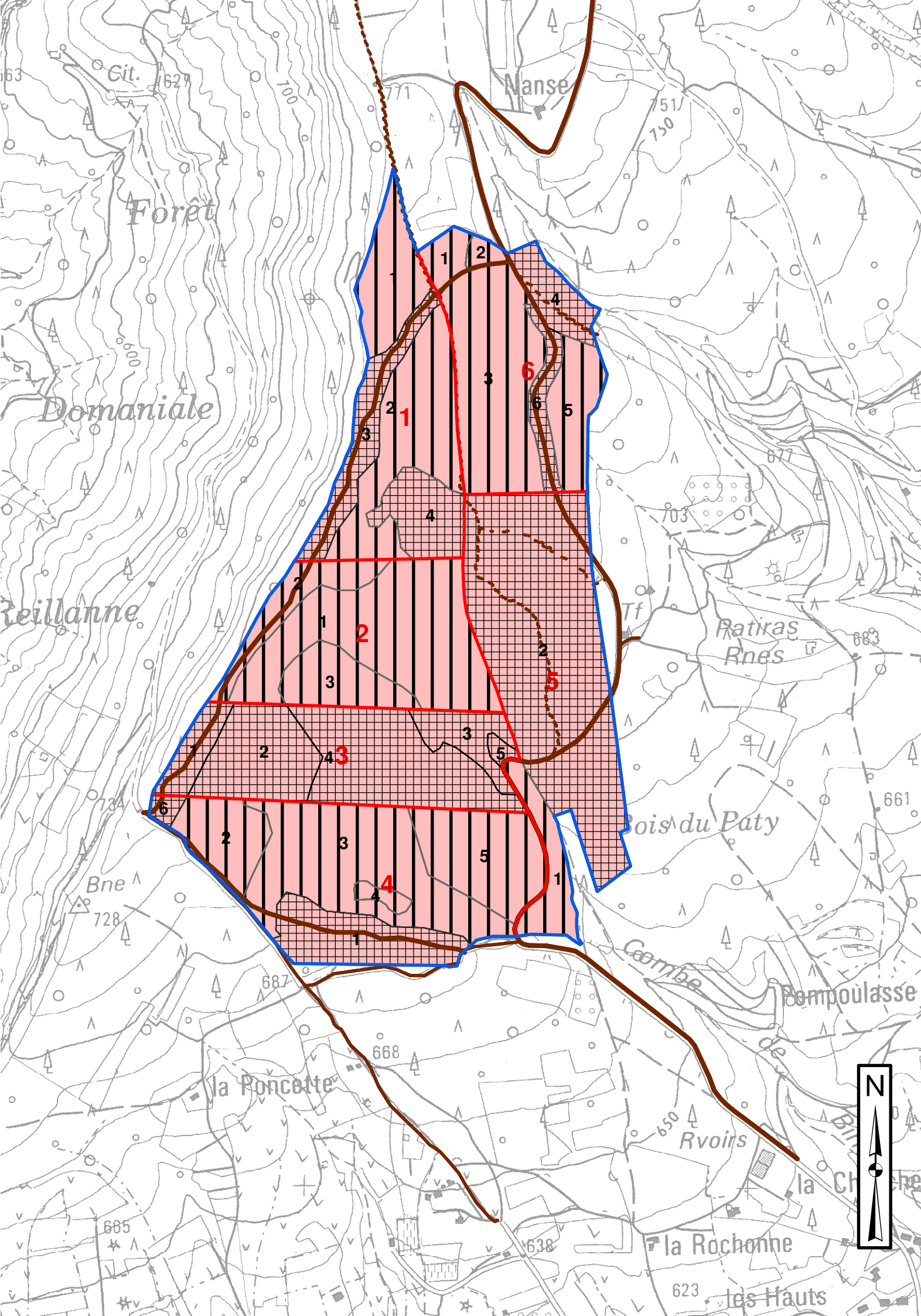
-  Accès grumier
-  Accès véhicule léger
-  Accès tracteur

Niveau hydrique

-  Assez sec
-  Peu sec

Compartiment bioclimatique

-  SMA : Supra méditerranéen d'adret



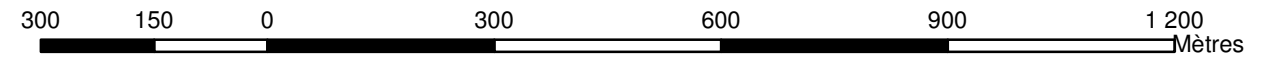
AGENCE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

FORET COMMUNALE DE REILLANE

116,36 ha

2017 - 2034




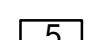
Echelle : 1: 10 000


 300 150 0 300 600 900 1 200 Mètres




CARTE DES PEUPELEMENTS

LEGENDE






Limites

-  Périmètre
-  Parcellaire
-  Numéro de parcelle
-  Limite et numéro d'UA

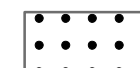



Réseau de desserte

-  Accès grumier
-  Accès véhicule léger
-  Accès tracteur

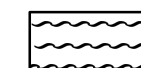

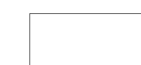
Essences

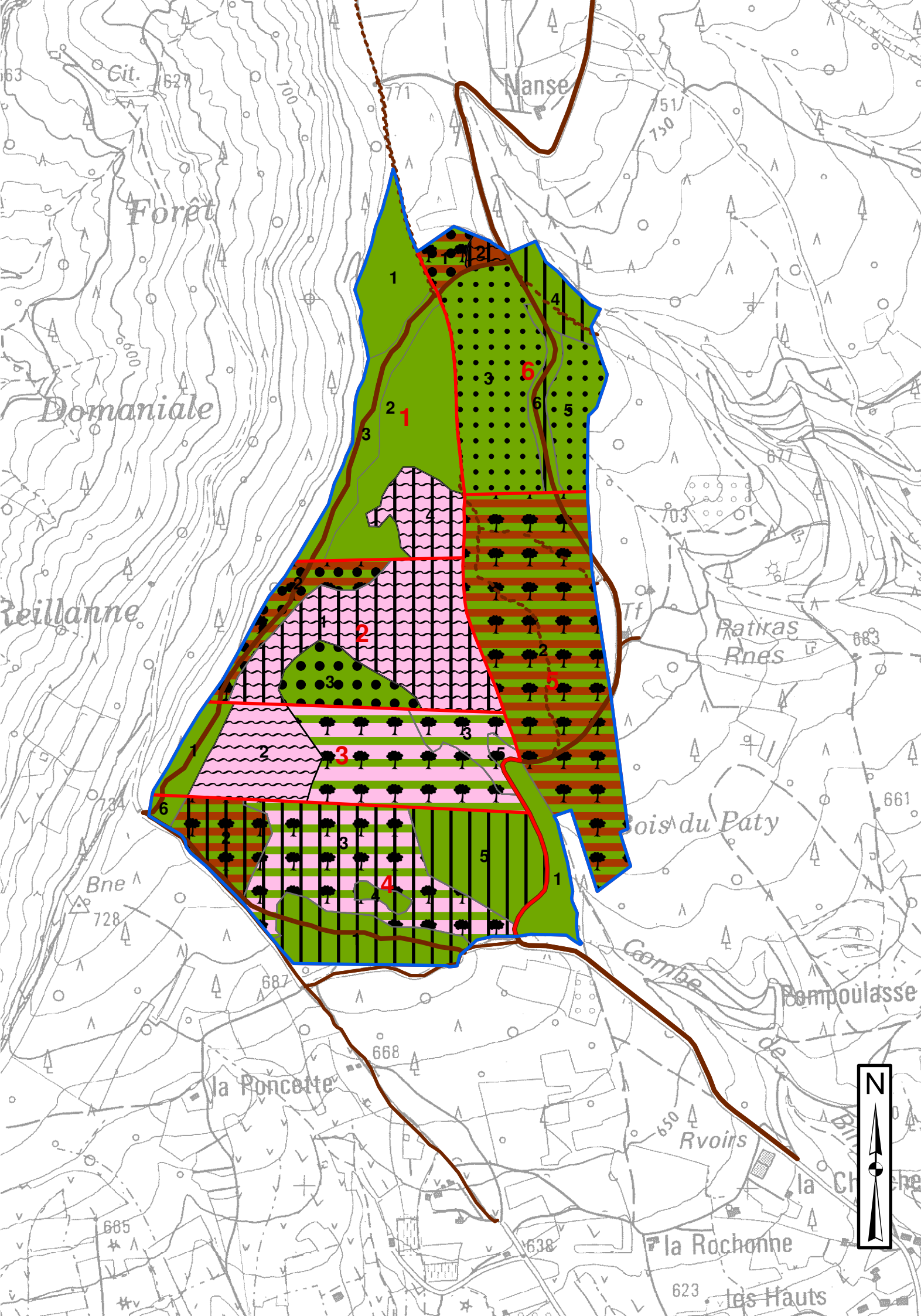
-  Chêne pubescnt
-  Chêne pubescent et pin noir d'Autriche
-  Pin noir d'Autriche
-  Pin sylvestre
-  Pin sylvestre et chêne pubescent

Age

-  0 à 20 ans
-  20 à 40 ans
-  40 à 60 ans
-  60 à 80 ans

Structure

-  Futaie régulière
-  Taillis avec futaie
-  Taillis simple



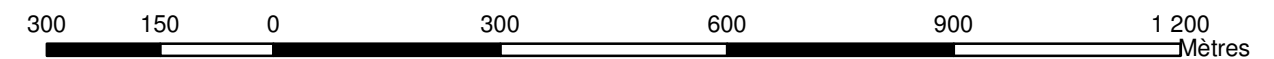
AGENCE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

FORET COMMUNALE DE REILLANE

116,36 ha

2017 - 2034





Echelle : 1: 10 000






CARTE DES ESSENCES OBJECTIFS

LEGENDE




Limites

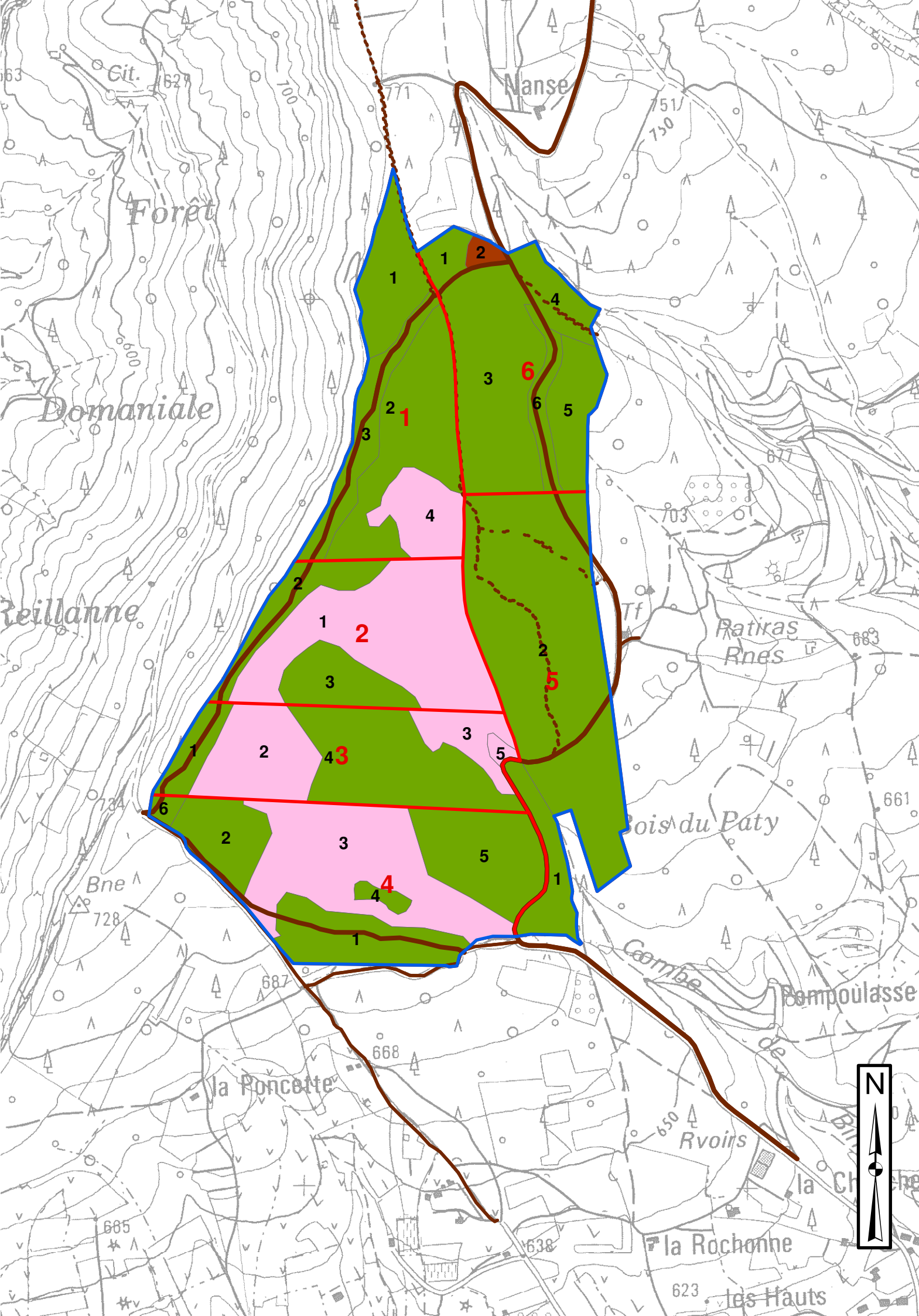
-  Périmètre
-  Parcellaire
-  Numéro de parcelle
-  Limite et numéro d'UA

Réseau de desserte

-  Accès grumier
-  Accès véhicule léger
-  Accès tracteur

Essences objectifs

-  Chêne pubescent
-  Pin sylvestre
-  Pin noir d'Autriche



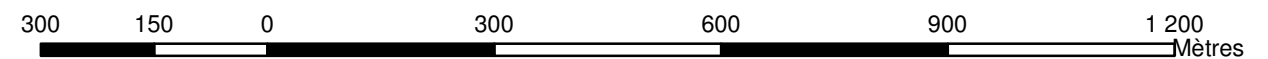
AGENCE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

FORET COMMUNALE DE REILLANE

116,36 ha

2017 - 2034




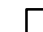
Echelle : 1: 10 000


 300 150 0 300 600 900 1 200 Mètres




CARTE D'AMENAGEMENT

LEGENDE






Limites

-  Périmètre
-  Parcellaire
-  Numéro de parcelle
-  Limite et numéro d'UA

Réseau de desserte

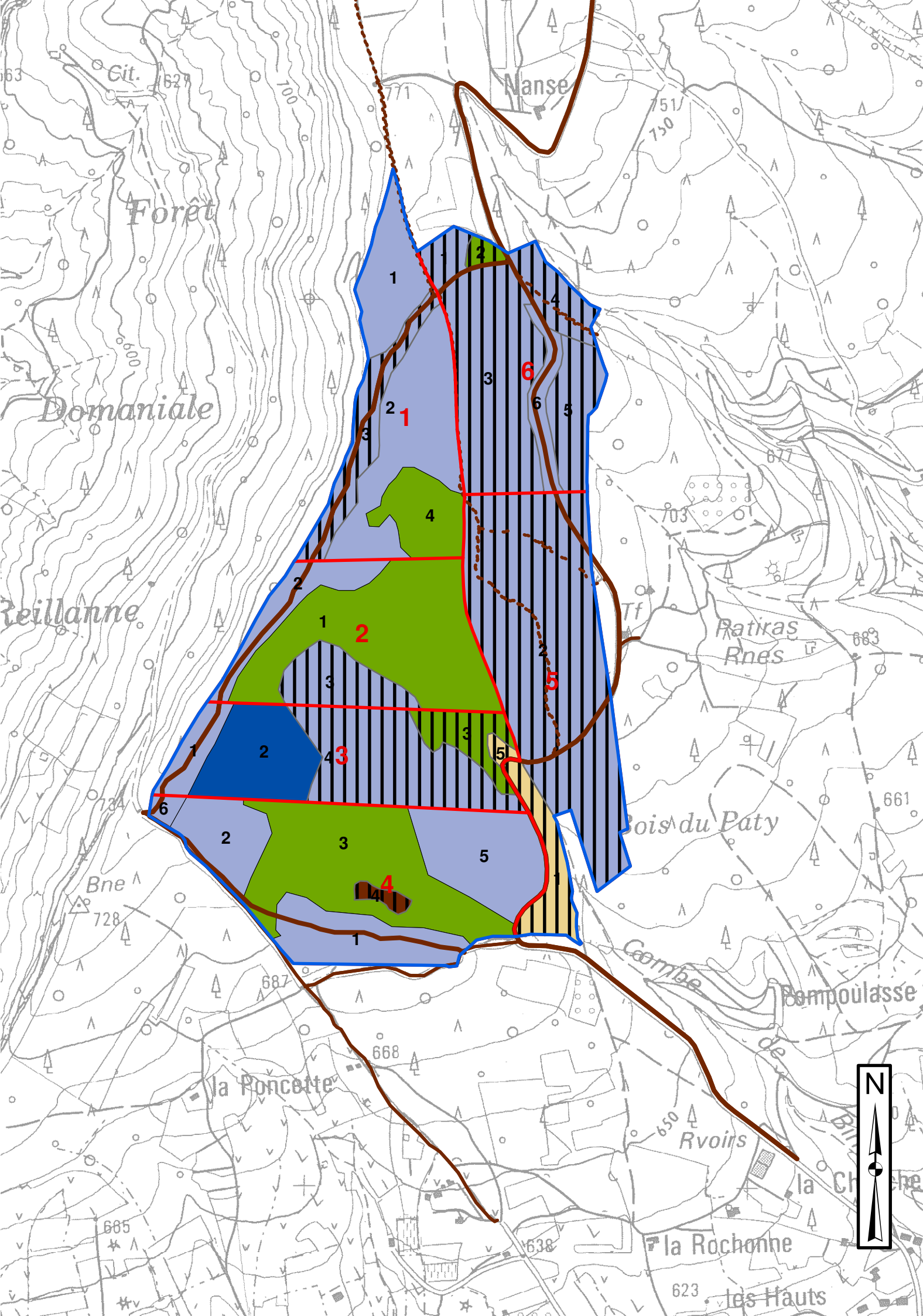
-  Accès grumier
-  Accès véhicule léger
-  Accès tracteur

Groupes

-  Amélioration
-  Régénération
-  Taillis
-  Ilot de vieillissement
-  Ilot de sénescence

Précisions sur les groupes

-  Repos



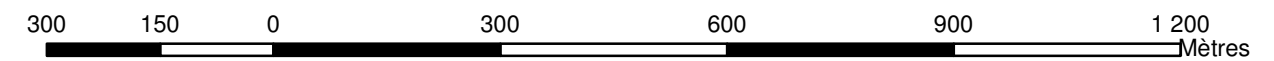
AGENCE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

FORET COMMUNALE DE REILLANE

116,36 ha

2017 - 2034





Echelle : 1: 10 000



CARTE DES EQUIPEMENTS

LEGENDE


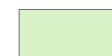
Limites

-  Périmètre
-  Parcellaire
-  Numéro de parcelle
-  Limite et numéro d'UA




Bornes

-  Bornes

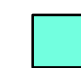
Concessions linéaires

-  Ligne électrique
-  qualigouv

Réseau de desserte

-  Accès grumier
-  Accès véhicule léger
-  Accès tracteur

Hydrants

-  Citerne aux normes

-  Pâturage

-  Sentiers du PDIPR

ZNIEFF de type II :

-  FD de Reillane - Le Paty - Reclapous - Les Craux

